

Commission des droits de l'homme

42^{ème} Session

Intervention de Cruz Melchor EYA NCHAMA (1)

Mouvement International pour l'Union Fraternelle entre les Races et les Peuples

Violations des droits de l'homme en Afrique Australe : Rapport de groupe Spécial d'Experts

Monsieur le Président,

La réconciliation entre colons hollandais et colons britanniques après une guerre civile entre blancs (1899-1902), fut à l'origine du système de l'apartheid en Afrique du Sud. En effet, cette réconciliation a été faite à l'occasion d'une convention de quatre provinces du pays pour créer l'Union Sud-africaine. La Constitution de l'Union approuvée en mai 1910, interdisait déjà la participation des Noirs dans les affaires politiques du pays. C'est pour cette raison qu'en 1912, les Noirs ont fondé le Congrès National Africain.

Trente huit ans plus tard de la création de l'Union Sud-africaine, en 1948, arriva au pouvoir l'ultra fasciste Daniel François Malan, celui qui avait soutenu Adolphe Hitler et Benito Mussolini avant et pendant la deuxième guerre mondiale. L'ultra fasciste Premier ministre avait institutionnalisé l'apartheid. Daniel François Malan avait réalisé le projet que Hitler a voulu réalisé en Europe ; c'est-à-dire, classifier les races en supérieures et inférieures, en races que dictent les normes et en races qui obéissent ces normes. Si pour Adolphe Hitler les blancs de la race arienne sont supérieures, mais pour Daniel François Malan tous les blancs sont supérieurs aux autres races.

Monsieur le Président,

L'idéologie de l'apartheid se résume dans les quatre dogmes suivants :

1) Les boers et tous les blancs sud-africains ont été choisis par Dieu pour gouverner l'Afrique du Sud. C'est à partir de ce dogme que les noirs ne devaient pas avoir la jouissance des droits civils et politiques et les droits économiques sociaux et culturels. S'opposer à ce dogme ça veut dire s'opposer à la décision de Dieu ; aller contre cette décision signifie être ennemi de Dieu.

2) Les boers et tous les blancs sud-africains sont guidés par la volonté divine. C'est ce dogme qui permet l'abus de pouvoir ; c'est-à-dire, on peut massacrer cent ou mille noirs, il n'a pas d'importance parce que c'est pour la volonté de Dieu. Détruire les infrastructures des pays voisins, c'est pour la volonté de Dieu.

3) Les boers et tous les blancs sud-africains sont les garants de la civilisation chrétienne et occidentale. C'est pour cette raison que la minorité blanche sud-africaine ne comprend pas comment un pays chrétien et occidental peut combattre l'apartheid.

4) Les boers et tous les blancs sud-africains doivent conserver la pureté biologique de la race blanche. C'est avec ce dogme que Daniel François Malan était un grand admirateur d'Adolphe Hitler.

Monsieur le Président,

C'est cette philosophie qui est à l'origine de la violence en Afrique du Sud. Depuis 1948, tous les gouvernements qui se sont formés en Afrique du Sud, sont des gouvernements des violences ; ce sont des gouvernements qui pratiquent le terrorisme d'État. Nous nous souvenons de la tuerie de Sharpeville, de la tuerie Soweto de la tuerie de Durban de la tuerie de la Ville du Cap.

Les noirs sud-africains vivent dans des « parcs zoologiques » baptisés avec les noms de Bantoustan ; dans ces parcs vivent plus de 81% de la population sud-africaine. Il faut savoir que la minorité blanche que représente 19% de la population, possède 87% des terres et la majorité de la population noire possède 13% des terres

Monsieur le Président

Depuis le mois de mai 1985 a eu en Afrique du Sud plus de 1300 morts et plus de 8000 détenus pour des raisons politiques; chaque jour plus de quatre personnes meurent en Afrique du Sud pour des raisons politiques. La minorité blanche sud-africaine nous informe qu'elle travaille pour la promotion du monde libre. Mais, le 1^{er} novembre 1985 elle avait interdit l'entrée de la presse internationale en Afrique du Sud, de cette façon les inventeurs de l'apartheid peuvent continuer à tuer la population noire sans témoins.

Monsieur le Président

Le véritable objectif de l'apartheid c'est l'exploitation économique en utilisant la main d'œuvre à bon marché de la majorité noire ; le système économique sud-africain s'est construit à partir des crédits octroyés de l'étranger. C'est de là qui existe la complicité du monde extérieur à cette République de Pirates.

Nous avons lu avec beaucoup d'attention le rapport actualisé de Monsieur le docteur Ahmed M. Khalifa, Rapporteur Spécial (document E/CN.4/Sub.2/1985/8 et ses Addendum 1 et 2). Nous pensons qu'il faut donner une large diffusion à ce rapport ainsi l'opinion publique internationale pourrait comprendre la question de l'apartheid en Afrique du Sud ; nous avons constaté que certaine entreprise commencent à quitter cette République des Pirates. Nous sommes d'accord pour imposer les sanctions économiques en Afrique du Sud ; nous pensons que l'initiative française est très positive, même si nous sommes pour les sanctions obligatoires.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 30 novembre 1973, nous avons constaté que seulement 82 pays ont adhéré à cette convention. Nous ne comprenons pas la position des pays membres de l'Organisation de l'Unité Africaine que non pas encore adhérer à cette convention ; est ce que ces pays ne sont plus d'accord avec l'article 2 paragraphe D de la Charte de l'OUA et je cite « Éliminer sous toutes ses formes le colonialisme de l'Afrique » ; est ce que les pays africains membres de l'OUA qui non pas encore adhéré a cette convention ne sont plus d'accord avec la deuxième résolution adoptée par les membres fondateurs de l'OUA le 25 mai 1963 concernant l'apartheid et discrimination raciale ?; que attendent certains pays africains pour adhérer à cette convention ?. Monsieur Abdou Diouf, l'actuel Président en exercice de la OUA est un grand militant contra l'apartheid ; il a répondu fermement aux mesures annoncés par Monsieur Botha le 31 janvier dernier. L'exemple du Président de l'OUA devrait être suivi par tous les pays africains.

Monsieur le Président,

La lutte pour mettre fin l'odieux système de l'apartheid, est une lutte que se fait par les sud-africains eux-mêmes. Mais, il est nécessaires que la communauté internationale soutien cette lutte d'une façon concrète ; c'est pour raison que notre organisation se réjouit de l'attitude des pays latino-américains, asiatiques et de l'Europe orientale qui ont adhéré à la Convention sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid. Par contre, je suis triste de constater que aucun pays du groupe d'États de l'Europe Occidental n'a adhéré à cette convention. C'est pour cette raison que nous déclarerons ici que les mêmes idéaux de la révolution française sont ceux qui inspirent aujourd'hui les mouvements de libération qui luttent contre l'apartheid en Afrique du Sud ; les mêmes idéaux de la proclamation de l'indépendance des États-Unis d'Amérique, ce ceux qui inspirent aujourd'hui les combattants de la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud ; les mêmes idéaux de la révolution anglaise de 1688, ce ceux qui inspirent aujourd'hui les militants qui lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud. La seule chose que demande les militants sud-africains aux arrières petit-fils des révolutionnaires américains, français et anglais c'est de comprendre et de soutenir les militants sud-africains qui luttent contre l'odieux système d'apartheid en Afrique du Sud.

Monsieur le Président,

Pour contribuer au climat de paix en Afrique du Sud, il faut détruire l'apartheid et pour se faire, nous proposons les étapes suivantes :

- 1) Lever l'état du siège imposé par le gouvernement de la minorité blanche dans plusieurs districts du pays
- 2) Libérer tous les prisonniers politiques à commencer par Nelson Mandela
- 3) Faciliter le retour de tous les réfugiés politiques
- 4) Annuler les lois et normes administratives qui interdisent les mouvements de libération et les Syndicats de la majorité noire.
- 5) Faire que tous les sud-africains exercent les droits civils et politiques.
- 6) Convoquer une Assemblée Nationale constituante où sont représenté tous les sud-africains pour élaborer une constitution démocratique..

Je vous remercie, Monsieur le Président

(1) Voir Compte Rendu Analytique de la 13^{ème} Séance de la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies; tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 12 février 1986, à 10 heures